

F-Gif-sur-Yvette: Matériel de réfrigération et de ventilation

2006/S 101-108325

AVIS DE MARCHÉ

Fournitures

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT:

Synchrotron Soleil, L'Orme des Merisiers, Saint-Aubin, BP 48, Contact: Laila Mohammadi, à l'attention de monsieur Alain Morisse, F-91192 Gif-sur-Yvette. Tél. 1 69 35 95 09. E-mail:

alain.morisse@synchrotron-soleil.fr. Fax 1 69 35 94 57.

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur: www.synchrotron-soleil.fr.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S):

Autre: société civile.

Autre: recherche.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs: non.

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur:

Fourniture de systèmes de refroidissement cryogéniques pour les composants optiques des lignes sur éléments d'insertion de la Phase II du programme expérimental du Synchrotron SOLEIL.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services:

Fournitures.

Achat.

Lieu principal de livraison: Lieu principal de livraison: Synchrotron SOLEIL, F-91190 Saint-Aubin.

II.1.3) L'avis implique:

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre:

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats:

SOLEIL est une source de rayonnement Synchrotron en construction à Saint Aubin (91 - Essonne, près de Paris. Cet avis de marché concerne la conception, la construction, l'installation et la mise en service sur le site de SOLEIL de 5 systèmes de refroidissement et lignes de transfert cryogéniques à circuit fermé pour des miroirs et des monochromateurs utilisés sur le synchrotron SOLEIL.

Les boucles à circuit fermé fourniront le fluide réfrigérant cryogénique par l'intermédiaire de lignes de transfert flexibles appropriées pour donner une température de 110 K (\pm 10 K) à un échangeur de chaleur (fourni par SOLEIL) sur les systèmes optiques, enfermés dans un environnement UHV. Une solution de refroidissement sans fluides cryogéniques peut-être envisagé aussi.

La surface au sol maximum disponible pour l'installation de système de refroidissement à côté du faisceau est de 0.8 m X 0.8 m, et la hauteur maximum de l'unité (lignes de transfert non comprises) est de 2 m. Pour certaines lignes, plus d'espace pourrait être disponible.

Les 5 unités de refroidissement devront être mis en service sur le site de SOLEIL entre le 31.3.2007 et le 31.3.2008.

Un spectre de puissance des fréquences de vibration résultant du fonctionnement de n'importe quelle pompe ou du compresseur devra obligatoirement être fourni.

L'évacuation de puissance (à l'échangeur de chaleur de l'élément optique à 110 K) exigée du circuit de liquide réfrigérant est donnée ci-dessous.

Les fabricants pourront se porter candidats pour un ou plusieurs systèmes ou solutions techniques.

Pos No. Nom de la ligne de lumière Puissance de refroidissement maximale :

1. Pléiades 250W,
2. Proxima2 150 W,
3. Sixs 200 W,
4. Galaxies 200 W,
5. Sirius180 W.

II.1.6) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics):**

29230000, 29231329, 24111161.

II.1.7) **Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP):**

Non.

II.1.8) **Division en lots:**

Oui

Il convient de soumettre des offres pour: un ou plusieurs lots.

II.1.9) **Des variantes seront prises en considération:**

Oui.

II.2) **QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ**

II.2.1) **Quantité ou étendue globale:**

5 Systèmes de refroidissement cryogéniques.

II.2.2) **Options:**

Non.

II.3) **DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION:**

Durée en mois: 12 (à compter de la date d'attribution du contrat).

INFORMATIONS SUR LES LOTS

LOT N° 1

INTITULÉ: Pleiades

- 1) **DESCRIPTION SUCCINCTE:**
Un système de refroidissement cryogénique de puissance de refroidissement maximal de 250 W.
- 2) **CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS):**
29230000, 29231329, 24111161.
- 3) **QUANTITÉ OU ÉTENDUE:**
1 système de refroidissement cryogénique.
- 4) **INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT:**
Durée en mois: 12 (à compter de la date d'attribution du marché).
- 5) **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS:**

LOT N° 2

INTITULÉ: Proxima2

- 1) **DESCRIPTION SUCCINCTE:**
Un système de refroidissement cryogénique de puissance de refroidissement maximal de 150 W.
- 2) **CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS):**
29230000, 29231329, 24111161.
- 3) **QUANTITÉ OU ÉTENDUE:**
1 système de refroidissement cryogénique.
- 4) **INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT:**
Durée en mois: 12 (à compter de la date d'attribution du marché).
- 5) **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS:**

LOT N° 3

INTITULÉ: Sixs.

- 1) **DESCRIPTION SUCCINCTE:**
Un système de refroidissement cryogénique de puissance de refroidissement maximal de 200 W.
- 2) **CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS):**
29230000, 29231329, 24111161.
- 3) **QUANTITÉ OU ÉTENDUE:**
1 système de refroidissement cryogénique.
- 4) **INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT:**
Durée en mois: 12 (à compter de la date d'attribution du marché).
- 5) **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS:**

LOT N° 4

INTITULÉ: Galaxies.

- 1) **DESCRIPTION SUCCINCTE:**
Un système de refroidissement cryogénique de puissance de refroidissement maximal de 200 W.
- 2) **CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS):**
29230000, 29231329, 24111161.
- 3) **QUANTITÉ OU ÉTENDUE:**
1 Système de refroidissement cryogénique.
- 4) **INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT:**
Durée en mois: 12 (à compter de la date d'attribution du marché).
- 5) **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS:**

LOT N° 5

INTITULÉ: Sirius.

- 1) **DESCRIPTION SUCCINCTE:**
Un système de refroidissement cryogénique de puissance de refroidissement maximal de 180 W.
- 2) **CLASSIFICATION CPV (VOCABULAIRE COMMUN POUR LES MARCHÉS PUBLICS):**
29230000, 29231329, 24111161.
- 3) **QUANTITÉ OU ÉTENDUE:**
1 Système de refroidissement cryogénique.
- 4) **INDICATIONS QUANT À UNE AUTRE DURÉE DU MARCHÉ OU UNE AUTRE DATE DE COMMENCEMENT/D'ACHÈVEMENT:**
Durée en mois: 12 (à compter de la date d'attribution du marché).
- 5) **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES LOTS:**

SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) **CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

III.1.1) **Cautionnement et garanties exigés:**

Toutes les garanties nécessaires à l'exécution du marché pourront être exigées.

III.1.2) **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:**

Les délais et modalités de paiement seront définis dans le projet de marché joint dans le dossier d'appel d'offres.

III.1.3) **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:**

Groupement momentané d'entreprises autorisé.

III.1.4) **L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières:**

Non.

III.2) **CONDITIONS DE PARTICIPATION**

III.2.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre**

du commerce ou de la profession:

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Les candidats relevant de l'Union Européenne fourniront:

Les formulaires DC4, DC5 et DC7 ou tous documents équivalents accompagnés des justificatifs suivants:

- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait K bis) ou équivalent;
- les attestations de déclaration et de paiement des impôts, taxes et cotisations sociales permettant de justifier la situation de l'entreprise au 31 décembre de l'année précédente. Celles-ci devront comporter la mention "copie certifiée conforme à l'original" ainsi que la date et la signature d'un représentant légal de l'entreprise,
- une lettre de candidature signée d'un représentant légal de l'entreprise ou de son délégataire (délégation de pouvoirs à fournir),
- pour les candidats appartenant à un groupe, une attestation certifiant de leur autonomie commerciale et de leur situation de concurrence vis à vis des autres entreprises du groupe,
- la copie du ou des jugements prononcés si la société est en redressement judiciaire; Ainsi qu'une attestation sur l'honneur certifiant:
 - qu'il n'est pas en état de liquidation judiciaire ou de faillite personnelle ou qu'il ne fait pas l'objet d'une procédure équivalente à l'étranger;
 - que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement (art R.324-4 du Code du Travail) et qu'il n'a pas fait l'objet, au titre du travail illégal, d'une condamnation au cours des cinq dernières années portée au bulletin no.11 du Casier Judiciaire (Articles L324-9, L324-10, L324-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail);
 - qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction pénale ou disciplinaire de participer à une procédure de passation de marché initiée par une collectivité publique ou une entreprise contrôlée par une collectivité publique (article 50 de la loi no. 52-401 du 14.4.1952 modifié par l'article 56 de la loi no. 78-753 du 17.7.1978).

Les candidats ne relevant pas de l'Union Européenne fourniront:

- la liste de documents et l'attestation sur l'honneur mentionnés ci-dessus,
- s'ils produisent une lettre justifiant de la non-présentation des documents, ils fourniront en outre, une déclaration faite devant une autorité administrative ou judiciaire de l'Etat dont ils ressortent.

III.2.2) Capacité économique et financière:

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Le candidat joindra au dossier de candidature une déclaration relative au chiffre d'affaires consolidé sur les prestations réalisées au cours des trois derniers exercices.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s): Le critère avec sa pondération utilisé pour la sélection des candidats:

la capacité économique et financière: 40 %.

III.2.3) Capacité technique:

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Les candidats fourniront:

- leurs références professionnelles dans le domaine concerné en indiquant pour chaque marché: le nom du client, ses coordonnées, la date du marché, le montant, le lieu d'exécution, les moyens mis en œuvre,
 - la liste des moyens humains et techniques dont ils disposent,
 - leur niveau de certification,
 - les références des sous-traitants avec lesquels ils travaillent régulièrement,
- ainsi que toute information susceptible de mettre en évidence le potentiel technique du candidat.

Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s): Le critère avec sa pondération utilisé pour la sélection des candidats:
la capacité technique: 60 %.

III.2.4) **Marchés réservés:**

Non.

III.3) **CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES**

III.3.1) **La prestation est réservée à une profession particulière :**

III.3.2) **Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation:**

SECTION IV: PROCÉDURE

IV.1) **TYPE DE PROCÉDURE**

IV.1.1) **Type de procédure:**

Restreinte.

IV.1.2) **Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer:**

Nombre minimal envisagé: 3. Nombre maximal: 5

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats: Il est précisé que, dans l'hypothèse où le nombre de candidatures répondant aux critères de sélections seraient inférieur à 3, SOLEIL se réserve la possibilité de poursuivre la procédure de passation du marché. Le nombre maximal de candidats admis à participer à l'appel d'offres a été fixé à 5, nombre suffisant pour assurer une concurrence réelle dans ce secteur d'activité et un nombre supérieur augmenterait inutilement le coût de la phase de contractualisation supporté par SOLEIL ainsi que le délai de passation du marché.

IV.1.3) **Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue:**

IV.2) **CRITÈRES D'ATTRIBUTION**

IV.2.1) **Critères d'attribution:**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous:

1. pertinence de la solution technique,
2. prix,
3. délais; crédibilité et fiabilité de production,
4. assurance qualité, SAV et entretien.

IV.2.2) **Une enchère électronique sera effectuée:**

Non.

IV.3) **RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur:**

AFFAIRE 0010/2006-AM.

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché:**

Avis de pré-information

Numéro d'avis au JO: [2005/S 197-194127](#) du 12.10.2005.

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif**

- IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation:**
3.7.2006.
- IV.3.5) **Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés:**
- IV.3.6) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation:**
Anglais. Français.
- IV.3.7) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre:**
- IV.3.8) **Modalités d'ouverture des offres:**

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- VI.1) **IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE:**
Non.
- VI.2) **LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES:**
Non.
- VI.3) **AUTRES INFORMATIONS:**
Les dossiers de candidature seront remis en 3 exemplaires.
Les marchés du Synchrotron Soleil ne sont pas soumis au code des marchés Publics.
Origine des fonds: CNRS, CEA, Collectivités Territoriales (CRIF, CG91, Région Centre...).
- VI.4) **PROCÉDURES DE RECOURS**
- VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours:**
- VI.4.2) **Introduction des recours:**
- VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:**
- VI.5) **DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:**
24.5.2006.